



DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84
Nombre de conseillers titulaires ou suppléants présents : 57
Nombre de procurations : 16
Nombre de votants : 73
Date de la convocation : 17 juin 2022
Date de publication : 1^{er} juillet 2022

Conseillers présents (titulaires et éventuellement suppléants) : D. Bernardin, P. Blanchet suppléé par D. Stefanutti, J.L Bonin, C. Bourgeois-République, G. Bremond, S. Calinon, A. Callegher, S. Champanhet, J.P Chapin, G. Chauchefoin, C. Chautard, B. Chevaux, J.L Croiserat, J.P Cuinet, J.M Daubigney, F. David, I. Delaine, A. Diebolt, A. Douzenel, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, N. Gomet, B. Guerrin suppléé par P. Ponard, H. Guibelin, M.R Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, N. Herrmann, M. Hoffmann, P. Jaboviste, P. Jacquot suppléé par S. Kedziora, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, J. Lagnien, J.L Legrand, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, C. Monneret, J. Pannaux, E. Pauvret, J. Péchinot, A. Pernoux, C. Riotte, J.C Robert, J.Y Roy, T. Ryat, P. Sancey, G. Soldavini, J. Stolz, H. Thevenin, D. Troncin.

GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX
Tel 03.84.79.78.40
Fax 03.84.79.78.43
info@grand-dole.fr
www.grand-dole.fr

Référence

N°GD 53/22

Objet

Contractualisation entre la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et l'ADEME – Contrat d'Objectif Territorial

Secrétaire de séance

Stéphane CHAMPANHET

Rapporteur :

Olivier MEUGIN

Conseillers absents ayant donné procuration :

P. Antoine à J.B Gagnoux, M. Berthaud à C. Bourgeois-République, F. Dray à J.P Fichère, D. Germond à P. Jaboviste, I. Girod à J.P Cuinet, J. Gruet à I. Delaine, L. Jarrot-Mermet à N. Herrmann, J.P Lefèvre à C. Riotte, M. Mbitel à J. Péchinot, M. Mirat à N. Jeannet, C. Nonnotte-Bouton à S. Marchand, H. Prat à N. Gomet, J.M Rebillard à S. Champanhet, F. Rigaud à C. Monneret, P. Roche à A. Douzenel, P. Viverge à A. Hamdaoui.

Conseillers absents non suppléés et non représentés :

C. Demortier, T. Gauthray-Guyenet, D. Gindre, G. Ginet, O. Gruet, C. Jeanneaux, O. Lacroix, C. Mathez, A. Mathiot, E. Saget, P. Verne.

L'ADEME (Agence de la Transition Ecologique) propose aux collectivités volontaires une toute nouvelle contractualisation, en se basant sur les périmètres définis en 2021 par les Contrats de Relance et de Transition Ecologique (CRTE). Pour notre territoire, il s'agit du périmètre du Grand Dole.

Ce Contrat d'Objectif Territorial va permettre à la collectivité de bénéficier :

- D'un accompagnement méthodologique et technique :
 - o avec la mise à disposition d'outils pour aider à la coordination et au suivi-évaluation des actions mises en place,
 - o avec l'accompagnement personnalisé par un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage sur le volet Climat-Air-Energie pendant 10 jours par an,
- D'un accompagnement financier, pouvant aller jusqu'à 350 000 €.

Le contrat d'une durée de 4 ans à compter de sa date de signature se déroule en deux phases :

1. Réalisation du diagnostic territorial selon le cadre fourni par l'ADEME, et construction du plan d'action pour les 4 prochaines années.

Afin de travailler sur l'ensemble des enjeux de la transition écologique et de favoriser la transversalité des actions, le contrat se compose techniquement de deux grandes sous-parties :

A. Climat – Air – Energie

- Stratégie territoriale de réduction des émissions de gaz à effet de serre et planification sectorielle des réductions des consommations d'énergie,
- Mise en œuvre transversale de cette stratégie : rénovation énergétique des bâtiments, construction durable, urbanisme, mobilités, approvisionnement énergétique, éclairage public, etc.
- Exemplarité du patrimoine de la collectivité,
- Production énergétique locale (énergie renouvelable et valorisation énergétique des déchets résiduels),
- Diagnostic de la vulnérabilité du territoire face au changement climatique et programme d'adaptation (eau, agriculture, forêt, urbanisme, tourisme, biodiversité, etc.).

B. Economie Circulaire

- Définition d'une stratégie globale de politique d'économie circulaire sur le territoire,
- Développement des services de réduction, collecte et valorisation des déchets, y compris avec les acteurs économiques du territoire,
- Mise en place d'outils pour favoriser les changements de comportement,
- Mise en œuvre d'une politique d'Ecologie Industrielle Territoriale en lien avec les entreprises,
- Exemplarité de la collectivité.

La Communauté d'Agglomération du Grand Dole ayant déjà :

- adopté son Plan Climat Air Energie Territorial en décembre 2019,
- signé un Contrat de Transition Ecologique et Industriel en janvier 2020,
- signé son Contrat de Relance et de Transition Ecologique en septembre 2021,

Les plans d'actions de ces contrats seront repris et complétés au besoin avec de nouveaux projets. La contractualisation avec l'ADEME sera ainsi un moyen de valoriser l'ensemble des politiques environnementales menées.

L'état des lieux initial permettra à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole d'évaluer son projet de territoire au regard de chacune des thématiques listées ci-dessus.

L'accompagnement technique dont la collectivité bénéficiera sera également un moyen d'identifier le niveau de performance environnementale à atteindre pour chacun des objectifs prioritaires liés à ses compétences et aux politiques publiques qu'elle souhaite développer sur son territoire.

Une enveloppe de 75 000 € sera versée à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole à la fin de cette première phase, sous réserve du retour des différents rapports d'avancement demandés. Cette somme servira au financement d'un poste de chargée de mission transition écologique.

A la fin de ce diagnostic, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole choisira également 4 objectifs régionaux plus spécifiques, parmi la liste de 11 objectifs proposés par l'ADEME Bourgogne Franche-Comté. La collectivité sera ainsi évaluée sur ces 4 objectifs en parallèle de l'évaluation des actions dans les référentiels nationaux Climat-Air-Energie et Economie Circulaire. Chaque objectif régional atteint permettra à la Communauté d'Agglomération du Grand Dole de toucher la somme de 25 000 €.

2. Mise en œuvre du plan d'action.

Seront nommés un élu et un agent référents dans la collectivité, qui se chargeront de l'animation de ce contrat auprès des services et des élus, du suivi et de l'évaluation des actions menées, ainsi que du remplissage des référentiels fournis par l'ADEME.

La commission communautaire « Transition Ecologique, biodiversité, déchets et environnement » sera en charge du suivi de l'avancement de ce contrat.

Un comité de suivi technique restreint sera également mis en place avec l'ADEME le temps de la contractualisation afin de rendre compte de l'évolution des actions mises en œuvre.

Pour conclure ce contrat de 4 ans, un audit externe aura lieu pour évaluer l'atteinte des objectifs :

- imposés dans le cadre national Climat-Air-Energie et Economie Circulaire,
- mais aussi les objectifs régionaux choisis par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Si l'ensemble des objectifs est atteint, alors la collectivité pourra percevoir jusqu'à 275 000 €. L'enveloppe globale maximale de cette contractualisation est ainsi de 350 000 € pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole.

Ledit contrat ci-annexé est soumis à la validation de l'ADEME lors de leur prochaine commission régionale le 30 juin prochain.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **VALIDE** le Contrat d'Objectif Territorial de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dont le modèle est annexé,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous les documents y afférents.

Fait à Authume,
Le 23 juin 2022,
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- ADEME

